

<http://www.fenvac.com/accident-du-tgv-est-la-sncf>



Accident du TGV Est : la SNCF convoquée par la justice le 20 décembre

- Revue de presse -

Publication date: samedi 11 novembre 2017

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

L'entreprise ferroviaire devrait être mise en examen par le juge chargé de l'enquête sur le déraillement d'une rame d'essai du TGV Est en 2015. Pour rappel, cet accident avait entraîné la mort de onze personnes.

L'enquête se poursuit. La SNCF est convoquée le 20 décembre prochain par le juge Nicolas Aubertin, chargé d'instruire l'affaire du déraillement d'une rame d'essai du TGV Est, a indiqué l'entreprise ferroviaire à l'AFP, confirmant les informations de Libération. Sa filiale, Systra, sera, quant à elle, reçue le 18 décembre pour répondre de ce drame. Cette nouvelle échéance judiciaire devrait marquer la mise en examen des deux entreprises « pour homicide et blessures involontaires », peut-on lire dans la convocation citée par Libération. Dans cette affaire, deux employés de la SNCF et un salarié de Systra ont déjà été mis en examen pour homicides et blessures involontaires et placés sous contrôle judiciaire en octobre 2016.

Le 14 novembre 2015, onze personnes ont perdu la vie et 42 ont été blessées. Le TGV effectuait alors son dernier test sur le tronçon de la ligne à grande vitesse (LGV) Paris-Strasbourg, lorsqu'il a déraillé à l'entrée de la courbe de raccordement de la ligne nouvelle avec la ligne classique sur la commune d'Eckwersheim (Bas-Rhin), à 20 km de Strasbourg, avant de percuter un pont.

D'après un rapport judiciaire d'étape, que Le Parisien s'est procuré en octobre dernier, l'erreur humaine aurait débuté bien avant le test. Les documents fournis aux conducteurs de cette rame intégraient en effet une erreur de calcul du temps nécessaire au freinage. Pour rappel, plusieurs expertises, dont une du Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT), ont déjà pointé une vitesse excessive comme étant la cause du déraillement. Le train avait abordé une courbe à 265 km/h, alors que la vitesse prescrite pour cet essai était de 176 km/h, selon l'enquête du BEA. Au point de déraillement, il circulait à 243 km/h. Il s'agit du premier déraillement mortel dans l'histoire du TGV depuis sa mise en service en 1981.

Près de deux ans après le drame, les indemnités commencent à être perçues par les victimes et leurs familles. « À ce jour, toutes les victimes et leurs ayants droits ont touché une indemnisation provisoire ou définitive », affirme l'entreprise au Figaro, ce samedi, qui spécifie par ailleurs qu'elle souhaite que l'indemnisation soit « favorable et rapide ». Pour rappel, certaines familles des victimes, interrogées par Le Parisien dans un article datant du 31 octobre dernier, indiquaient ne pas avoir perçu d'indemnisation depuis le drame. Elles soupçonnaient l'entreprise de tarder à mettre en place ce processus.

Le président de la SNCF, Guillaume Pepy, se rendra mardi à Strasbourg. Il devrait rencontrer les familles des victimes « comme chaque année » depuis l'accident, a précisé un porte-parole.

Date : 11/11/17

Auteur : AFP

Source : Le Figaro